



Municipalité de Chénéville

Appels d'offres **Entretien hivernal** **pour l'ouverture des chemins et des trottoirs l'hiver** **ainsi que pour l'enlèvement de la neige et le sablage / déglacage** **2024 – 2025 2025 – 2026 2026 – 2027**

La Municipalité de Chénéville désire recevoir des soumissions pour deux appels d'offres, soit pour le déneigement et déglacage des chemins et pour le déneigement et déglacage des trottoirs d'hiver, comme mentionné aux documents d'appel d'offres.

Les documents d'appels d'offres décrivant la nature exacte des travaux à réaliser pourront être obtenus par l'entremise du Service électronique d'appel d'offres (ci-après : SEAO), contre paiement des frais déterminés par ce dernier, en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Internet www.seao.ca à compter du 17 avril 2024.

Les soumissions devront être déposées au plus tard le vendredi 17 mai 2024, à 10 h, dans une enveloppe scellée portant la mention «Soumission pour l'entretien hivernal du réseau complet», «Soumission pour l'entretien hivernal des chemins» ou «Soumission pour l'entretien hivernal des trottoirs», selon l'appel d'offres à répondre, au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière, 63 Hôtel-de-Ville, Chénéville (Québec), J0V 1E0. Les ouvertures se feront la même journée, à 10 h 05, devant témoins, tel que prévu selon la loi.

Toute soumission reçue après l'heure et la date spécifiées ci-haut, ou qui ne sera pas préparée sur les formulaires spécialement fournis à cette fin, ou qui ne sera pas signée, sera considérée comme rejetée.

Une soumission comptant des additions ou ratures pourra être considérée comme irrégulière et sera donc rejetée.

Aucun soumissionnaire ne pourra retirer sa soumission sous peine de voir son dépôt confisqué par la Municipalité.

Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions, et ce, sans avoir à motiver sa décision et sans aucune obligation envers le ou les soumissionnaires et sans encourir des dommages d'aucune façon. De plus, le conseil se réserve le droit d'accorder qu'une partie du contrat, tel que prévu dans les documents d'appel d'offres.

Il est de la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que sa soumission a, de fait, bel et bien été reçue au bureau municipal avant l'ouverture des soumissions.

Donné à Chénéville, ce 17e jour du mois d'avril 2024.

Krystelle Dagenais,
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Krystelle Dagenais, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Chénéville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 17 avril 2024 entre midi et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mercredi 17 avril 2024.

Krystelle Dagenais, Directrice générale